
Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 28 Février 2020

L'an deux mille vingt, le 28 Février à 20H30, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARTIER, Maire.

Etaient présents : Bruno Chartier, Sonia Liezard-Rullaud, Anne-Sophie Courtel Jean-Marc Schmitt, Ginette Millet, Michel Denais, Gilles Chartier, Stéphanie Bordeau, Yvonne Lhuilier, Jean-Louis Simoulin, Marie-Laure Piget

Procurations : Isabelle Papineau à Anne-Sophie Courtel,
Eugénie Roy-Zeiltin à Ginette Millet,
Jean Becognee à Michel Denais,
Henri Klebert à Jean-Marc Schmitt

Absents : Bruno Invernizzi, Aurélia Chambonneau, William Boissinot, Claude Avice

Gilles Chartier est élu secrétaire de séance.

Monsieur Chartier procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Chartier donne lecture de l'ordre du jour du Conseil.

Approbation du procès-verbal du 6 Décembre 2019

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler au sujet du procès-verbal du précédent conseil. Aucune remarque particulière n'est faite.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décisions :

Monsieur Chartier donne lecture des trois décisions prises depuis le dernier conseil :

- Virement de crédits du chapitre 020 "dépenses imprévues". Il précise que c'est un ajustement d'emprunt en capital.
- Décision modificative dans le cadre d'un réajustement des comptes. Ce sont des travaux effectués en régie sur l'année 2019.

- Souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre Ouest.

Monsieur Chartier précise que c'est une ligne de trésorerie que l'on renouvelle tous les ans. On l'utilise de moins en moins et on la rembourse de plus en plus tôt. Pour l'instant elle n'a pas encore été utilisée contrairement aux autres années.

Délibérations :

- Vote des taux d'imposition directes locales.

Monsieur Chartier propose de ne pas modifier les taux cette année encore. Les bases peuvent être modifiées mais ça ne dépend pas de la commune.

Monsieur Chartier demande l'approbation du Conseil.

Adopté à l'unanimité par 15 voix pour.

- Subventions versées aux associations au titre de l'année 2020.

Monsieur Chartier présente le tableau association par association.

Il précise que ce dossier était géré par Dominique Perrin. Cette année Mr Schmitt et Mr Denais en ont repris la responsabilité. Les subventions ont été étudiées en réunion de majorité.

- Association « le Gardon ». Elle demande 2000 €. Monsieur Chartier propose 150 €. Monsieur Simoulin demande pourquoi un tel écart. Monsieur Chartier répond que ce n'est pas justifié au regard de leur trésorerie. Monsieur Schmitt rajoute que sur le budget prévisionnel elle ne prévoit que 150 €.

Monsieur Chartier fait remarquer que leur assemblée générale était la semaine dernière mais que la commune n'a pas été invitée.

Monsieur Chartier passe les associations avec les subventions attribuées et précise pour certaines :

- Agir pour sourire, c'est une association de l'EHPAD qui organise des sorties....
- Amicale des pompiers : la subvention de 494 € correspond à 26 € par enfant jusqu'à 12 ans.
- ASSGT : Trésorerie en hausse
- Initiative Brenne : ce n'est pas une association locale mais elle contribue à l'installation des artisans et des commerçants sur Saint-Gaultier.
- Grimpeurs Argentonnais Galtois : Mme Piget demande si le club est toujours à Saint-Gaultier.

Monsieur Chartier explique que le mur d'escalade du collège Jean Moulin a été construit par le Conseil Départemental pour les collégiens.

En contrepartie, les enseignants s'engageaient à monter un club. Ensuite, un nouveau mur est venu remplacer celui déjà existant dans le gymnase Rollinat à Argenton, les lycéens ayant l'option « escalade » au bac. Il y a eu une mutualisation des équipements et ainsi une nouvelle dénomination de l'association, les membres étant utilisateurs des deux sites.

- Comité des fêtes : pas de demande de subvention et pas eu connaissance d'assemblée générale malgré nos relances.
- La Gâchonnaise : en sommeil
- Pétanque : Monsieur Chartier précise que la commune a agrandi les terrains en 2019. Cette année les services techniques vont renforcer le toit suite à de nombreux cambriolages du « bar ».
- Rondisport : Monsieur Chartier souligne que l'association est au départ Galtoise. La commune prêtant des salles pour leur activité. Il y a plus d'un an l'association est devenue Rondisport Saint-Gaultier/Thenay. Des activités sont organisées sur la commune de Thenay mais peu sur Saint-Gaultier.
- Saint Go BAD : pas de demande de subventions malgré nos relances ni d'invitation à une assemblée générale.
- Festi Galtois : association en sommeil

Le montant global des subventions attribuées est de 14 094 € pour 17 994 € de sollicité. Il a été prévu au BP 16 000 €. Nous ne dépassons pas nos prévisions.

Mme Piget demande pourquoi les écoles ont une aide du CCAS.

Monsieur Chartier précise que tous les ans le CCAS est sollicité pour des aides attribuées aux enfants partant en voyage que ce soit le collège ou les écoles, et là on est plus dans le domaine social.

Monsieur Chartier demande s'il y a des questions. Monsieur Simoulin ne prend pas part au vote du fait de ses responsabilités au sein d'une association.

Une abstention et 13 voix pour.

- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes Eguzon/Argenton Vallée de la Creuse du 2 Décembre 2019

Monsieur Chartier souligne que ce conseil n'était pas impératif au regard de cette question mais qu'il souhaitait que les associations aient leurs subventions rapidement.

Monsieur Chartier laisse la parole à Mr Schmitt.

Monsieur Schmitt explique que le principal mouvement est la reprise par la Communauté de Communes de l'école de musique d'Argenton.

Il explique qu'en 2019 Argenton avait une allocation de compensation de 1 144 497,72 € elle a été révisée pour un montant de 926 729,40 € en 2020. En 2021 et années suivantes elle sera de 903 998,13 €. Si des investissements sont faits plus tard il n'y aura plus de compensation.

Monsieur Chartier rappelle que le bâtiment de l'école de Musique ne satisfait à aucune règle de sécurité. Il y aurait un projet de créer une antenne de cette école sur Eguzon.

Monsieur Chartier précise que Saint-Gaultier est la 2^{ème} commune après Argenton à avoir le plus de reversion. Monsieur Schmitt précise qu'il faut être très vigilant pour les années futures.

Monsieur Chartier explique que cela suscite de nombreuses jalousies notamment du Pêchereau et de Saint-Marcel.

Monsieur Chartier passe au vote.

4 abstentions et 11 voix pour

- Modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de Gestion et Développement Informatique" (A.G.E.D.I)

Monsieur Chartier explique que le Syndicat AGEDI nous a demandé de délibérer sur des changements de statuts.

Il s'agit de passer d'un syndicat mixte fermé à un syndicat mixte ouvert.

Le syndicat mixte fermé est un groupement de communes membres du syndicat.

Le syndicat mixte ouvert permettrait d'ouvrir à de plus grosses collectivités.

Monsieur Simoulin demande où se trouve ce syndicat. Il lui a répondu que le siège se situe à Aurillac et qu'il s'agit d'un logiciel pour la comptabilité, l'Etat civil, les élections...

La modification des statuts est approuvée par 15 voix pour

Monsieur Chartier précise que les questions soumises à délibération ont toutes été abordées.

Informations diverses

- Monsieur Chartier précise que le concert prévu fin Février dans le cadre de « Musique et Théâtre au Pays » a été annulé. La subvention ne nous est pas accordée. Il nous a été précisé que la subvention ne peut être accordée que sur les périodes de Mars à Novembre.

Le concert sera repoussé à l'automne selon les possibilités budgétaires.

- Monsieur Chartier souligne que les conseillers ont une lettre d'information des « 3 rivières ». Il y aura une réunion organisée par le SMABCAC le 5 Mars à Thenay en prévision du comité de pilotage « contrat territorial du bassin versant de la Creuse »
- Les conseillers ont également une lettre du Préfet concernant la compétence assainissement. Le transfert est reporté au 1^{er} Janvier 2026.
- Monsieur Chartier informe que l'association « La Meute » effectue deux fois par mois au Dojo des ateliers de porté acrobatique. Le moniteur est Thibault BERTHIAS. Le dojo se prête bien à cette activité.
- Monsieur Chartier est très heureux d'annoncer la signature hier de la vente avec « Atout Brenne » pour la réalisation du Foyer Occupationnel en présence du Vice Président qui n'est autre que Monsieur SIMOULIN.

Monsieur Simoulin profite de ce moment pour signaler que c'est sa dernière séance de Conseil après 43 ans de siège au Conseil Municipal de Saint-Gaultier.

Monsieur Chartier souligne que ce projet est significatif. Celui-ci a été repris par Monsieur Simoulin lors de son mandat et a été finalisé par moi-même. C'est une belle continuité.

- Monsieur Chartier informe du départ de Monsieur Laurent Charraud, responsable des services techniques. Mr Charraud a été recruté à la Mairie de Châteauroux comme responsable de secteur.
- Madame Devilliers Valérie qui est dans le public a été recrutée comme directrice générale des services à partir du mois de Mai. Elle quitte son poste au Centre de Gestion.

Les points à l'ordre du jour sont épuisés. Monsieur Chartier donne fin de la séance à 21h15.

Gilles Chartier regrette que tous les conseillers ne soient pas présents pour ce dernier conseil.